

Audience de la Dasen au SNES-fsu 72
le lundi 10 novembre 2025

Le compte-rendu ne suit pas toujours l'ordre chronologique : des réagencements logiques ont été faits pour plus de clarté

Présentes pour l'administration : Mme POGGIO (Dasen), Mme RIOU (Secrétaire générale), Mme CHANCEREL (DESCO).

Présent.es pour le SNES-fsu 72 : Katia Brunet (AESH), Hélène Lachendrowiecz (certifiée), Alexis Marganne (agrégé).

Audience de 17h30 à 18h50.

Avant les 3 points à l'ordre du jour, la Direction académique demande si nous avons des choses à évoquer en plus des 3 thématiques indiquées dans notre courrier.

Elle indique que le livret statistique faisant le point sur la rentrée (dont effectifs à la rentrée de septembre 2025, résultats aux examens de juin 2025) n'est pas encore finalisé : il nous parviendra avant le CDEN.

Le Snes72 comprend le travail que cela représente en plus du travail quotidien de la DSDEN.

I - Demande du SNES-fsu 72 sur les manques en terme d'enseignants

Le SNES-fsu 72 a été contacté par des familles mécontentes de la situation au collège de Loué où il manque un professeur de français depuis la rentrée.

Dsden : cette situation à Loué (et à Conlie car poste partagé) est réglée, le recrutement a été fait. L'enseignant sera là le 17 novembre.

Précisions complémentaires de la Dsden :

- c'est le Rectorat qui gère les suppléances et les remplacements, même s'il est en lien étroit avec la Dsden. *[On peut percevoir là une certaine lassitude de la Dsden 72 face à une situation qui la mobilise toute l'année et tous les ans.]*

- Des IA-IPR rejettent des candidatures. Cela rallonge donc le temps avant de nommer quelqu'un.

- l'ouest et le nord du département sont loin du Mans. Ce sont deux espaces géographiques peu attractifs pour les candidats à l'enseignement.

- L'année 2025-2026 se présente mieux que les années passées : moins de supports vacants et solutions plus vite trouvées. Il peut rester des problèmes sur les suppléances. *[propos habituels en pareille circonstance]*

II - La situation des AESH

[lors du CDEN du 18 novembre, des questions chiffrées sur les AESH seront posées. Aucun chiffre n'a donc été demandé à l'occasion de cette audience]

Le SNES-fsu 72 voulait faire passer le vécu des collègues AESH dans les établissements : les plus anciens, expérimentés et intégrés dans les établissements expriment une perte de sens dans leur travail car ils suivent trop d'élèves et ne sont plus en mesure d'assurer un suivi de qualité. Ils sont mis à mal par cela. Le **SNES-fsu 72** demande à la Dsden à quoi cela est dû selon eux ?

La Dsden constate une hausse des élèves qui reçoivent des notifications de demandes de la part de la MDPH (+10%/an depuis 2018 soit environ un doublement en 7 ans). La Dsden recense 4300 élèves en situation de handicap (tous handicaps confondus) dont 3297 avec un accompagnement humain.

La dsden évoque en outre un contexte de gestion compliquée :

- le passage des élèves dans le cycle scolaire supérieur (primaire, collège, lycée) implique un redéploiement tous les ans des personnels AESH.
- un redéploiement à faire dans un contexte d'effectifs d'AESH qui fluctuent (départs, démissions, retraites, recrutements)
- les notifications de la MDPH arrivent toute l'année

Il s'agit donc d'une gestion longue avec des ajustements importants au 1er trimestre. *[la rentrée est finalisée fin novembre début décembre pour les AESH]*, plus trop ensuite car les moyens sont entièrement consommés.

Face à cette hausse forte, les services de la Dsden de la Sarthe *[comme partout en France]* essaient de faire évoluer les pratiques :

- être présents dans les commissions avec la MDPH pour améliorer la 1ère réponse apportée aux élèves.
- avoir une approche plus fine de la diversité des handicaps qui affectent les élèves. L'accompagnement par un AESH n'est pas toujours l'unique solution : on peut trouver d'autres moyens comme du matériel adapté, de l'accompagnement des enseignants *[pour les former à gérer la diversité des élèves]*.
- Mise en place du 1er PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) à la Ferté-Bernard : très bon retour des équipes qui obtiennent une réponse pour les élèves beaucoup plus rapidement. Travail poursuivi en 2026-2027 *[comprendre : d'autres PAS seront créés]* avant généralisation en 2027.

Le **SNES-fsu 72** fait remarquer que des collègues AESH suivent jusqu'à 7 élèves et que déjà, en suivre 3-4 c'est beaucoup. Des collègues avec beaucoup d'élèves ne verront pas la création d'un poste dans leur établissement afin d'en avoir moins à suivre.

Le suivi mutualisé de très nombreux élèves est ce qui fait perdre le sens du métier.

La **Dsden** répond classiquement que ses services « font de la dentelle ». Elle reconnaît que « *les contraintes obligent à retenir des situations qui pourraient être perfectibles* ». Elle invite à renvoyer les collègues en difficulté vers la Dsden, à leur proposer un accompagnement social et à les orienter vers la MGEN et son réseau PAS... Elle conclut en suggérant que la perte de sens peut aussi être une perte d'intérêt pour le métier *[notre usage de « la perte de sens dans l'exercice du métier » ne*

conduit absolument pas à la même interprétation de la situation : nous avons clairement indiqué que suivre trop d'élèves ne permet pas de faire un travail de qualité, d'où perte de sens].

Le SNES-fsu 72 ajoute qu'il faut aussi prendre en compte la question de la précarité financière qui accentue la perte de sens au travail.

A ce propos **Le SNES-fsu 72** demande si les temps de travail de ceux qui le demandent sont augmentés ?

Dsden : Dans le 1er degré beaucoup de contrats sont à 27h (on ne peut pas aller plus loin car 27 h de cours au primaire) avec des arrangements avec les collectivités pour la pause méridienne. Dans le 2nd degré, les contrats peuvent être plus élevés, d'autant plus que les manques en AESH sont plutôt dans le 2nd degré.

Le **SNES-fsu 72** donne l'exemple de ce qui figure au PV du C.A. d'octobre du lycée Le Mans Sud. Il y a ici une équipe d'AESH, plutôt âgé.es, plutôt expérimenté.es, bien intégré.es dans l'établissement (un aesh au C.A. et tête de liste) et une équipe de direction à l'écoute. Dans ces situations idéales les contraintes ne permettent pas d'organiser le travail des AESH en mettant la qualité du suivi en tête. En effet, dans le lycée, il faut tenir compte des forts besoins des élèves, des durées de temps de travail des AESH à respecter, des périodes de stage pour les élèves de LP. Ces contraintes priment et ne permettent qu'une organisation insatisfaisante pour les AESH qui ne peuvent pas faire ce pour quoi ils ont envie de faire ce métier : apporter une aide aux élèves.

Idem à Berthelot où les AESH se disent déjà « épuisés ». Il y a bien un manque de personnels, comme le journal Le Monde le souligne pour la Sarthe.

La Dsden [très au fait de l'article, esquisse le sourire de ceux qui savent qu'on en parlerait] : les chiffres remontés sont ceux d'août alors même que le travail d'affectation des AESH étaient en cours. Depuis, cela a beaucoup baissé.

L'accompagnement passe aussi par la création de 3 Ulis à la rentrée 2025 et les services attendent de connaître les futurs moyens pour espérer en ouvrir d'autres.

Le SNES-fsu 72 demande si cela compense la fermeture d'Itep (Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogique) ? d'IMP (Instituts Médico-Pédagogiques) ? Est-ce que les AESH ont bien le droit à leur formation ?

Dsden : c'est un tout. Oui, des formations sont proposées aux AESH.

Le SNES-fsu 72 souhaite conclure en disant que la solution ne peut être trouvée que si on redéfinit le cadre d'ensemble dans lequel s'inclut l'école inclusive. Aujourd'hui, c'est l'école adaptée qui se greffe d'une certaine façon à l'école non adaptée. Cela ne va pas. En changeant le statut des AESH pour ne plus compter les heures de la même façon, en réduisant le nombre d'élèves par classe, en revoyant les programmes, on créerait un contexte dans lequel le suivi d'élèves à besoins spécifiques serait plus facilement réalisable. Aujourd'hui, les services administratifs et, sur le terrain, les collègues s'épuisent pour un service qui n'est pas de qualité. Preuve en est que nous avons tous les ans la même discussion autour des manques de l'école inclusive. Il faut redéfinir le cadre pour espérer améliorer la situation.

Dsden : c'est d'un ressort plus élevé [le SNES-fsu en est d'accord]. La loi sur l'école inclusive est très récente et a permis de lancer des choses qui n'existaient pas auparavant.

III - Situation de Touchard

Le SNES-fsu 72 aborde cette épineuse question par l'épisode de la photographie légendée (par M. BOURDON) des présents à la mobilisation devant la Dsden et en possession du proviseur. Le SNES 72 poursuit en faisant état de souffrances au travail toujours présentes dans l'établissement et demande ce qui est fait pour accompagner les collègues.

Dsden : Il y a eu une mission de l'Inspection Générale qui a entendu de nombreuses personnes. La Dsden dit ne rien connaître de son contenu. C'est « en cours ». La dsden est en « situation d'attente » du rapport final de la mission. Elle rappelle que la rectrice s'est engagée, lors de la Formation Spécialisée extraordinaire du 13 juin 2025, à ce que les services soient aptes à répondre aux demandes des personnels.

Depuis le 13 juin, l'équipe de Maths l'a sollicitée dans le cadre de la préparation de la rentrée pour des difficultés de dialogue avec M. Bourdon. La Dsden a étudié la demande, a contacté le chef d'établissement et réponse a été faite à l'équipe de maths. Il n'y a pas eu d'autre saisie par la suite. Elle en conclut que cela devait aller.

SNES-fsu 72 : « qu'entendez vous par « situation d'attente » ?

Dsden : je ne sais pas non plus ce qui va ressortir de l'inspection.

Le SNES-fsu72 ne comprend pas pourquoi il faut attendre 8 ans pour dire que cela ne se passe pas bien dans l'établissement avec le chef.

Dsden précise qu'elle est dans l'attente pour « objectiver la situation »

SNES-fsu 72 : « ce sont des propos que les personnels du lycée trouvent insupportables à entendre. La situation est très objective pour eux. Cela ne se passe pas bien. Ils vont mal. Et personne ne va bien au lycée. On va normalement au travail parce que ça nous plaît, parce qu'on retrouve des collègues, pour se sentir utile, pour gagner sa vie, pas pour avoir la boule au ventre.

Soit on n'a pas la même définition de la prévention soit la prévention n'est pas faite. Le droit du travail qui s'applique ici à la fonction publique indique qu'il ne doit pas y avoir d'altération à la santé. C'est compliqué, mais dans le principe, cela signifie qu'on doit tout faire pour qu'il n'y ait pas d'altération. Pour le moment, la situation dans l'unité de travail n'est pas bonne. »

La Dsden a conscience que le vécu de la situation puisse être différent selon les interlocuteurs. En matière de prévention, il y a la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) et l'accompagnement proposé par les services.

SNES-fsu 72 en conclut qu'en cas de difficultés fortes dans un établissement, à Touchard ou ailleurs, et pour parler technique, il n'y aura donc que des mesures de prévention tertiaire [prévention primaire : agir pour mettre fin à l'existence d'un risque. Ex : supprimer l'origine du risque. Prévention secondaire : quand le risque se réalise, lutter très tôt contre lui pour l'empêcher de prendre de l'ampleur. Prévention tertiaire : limiter les dommages que peuvent générer un risque réalisé = accompagner les victimes.]

Dans le cas de Touchard (et d'ailleurs), il n'y aura donc aucune mesure de prévention primaire qui mette fin à l'existence d'un risque.

Dsden : il y a la Formation Spécialisée, il y des formations, il y a des réunions entre personnels, comme nous à la Dsden, mais aussi dans les établissements. La plupart des établissements fonctionnent bien.

SNES-fsu 72 : on est bien d'accord, dans beaucoup d'établissements cela fonctionne bien quand il y a des échanges. Si cela ne marche pas à Touchard depuis 8 ans, c'est bien parce qu'il y a un dysfonctionnement.

Mme RIOU tente de clore la discussion en affirmant qu'il y a la mission de l'inspection générale qui pose un cadre. Les choses vont mieux à Touchard.

SNES-fsu 72 : les faits démontrent le contraire. M. Bourdon légende une photographie en fichant ainsi les manifestants en faisant apparaître leurs appartenances et leurs responsabilités syndicales. En outre, depuis 2022 il n'a fait remonter aucun PV de C.A. comme il en a l'obligation légale. Il vient d'ailleurs d'être rappelé à l'ordre à ce sujet par Mme la Rectrice.

IV - Bâti scolaire et fortes températures

[L'impression qui ressort globalement des échanges est que cette question a été intégrée dans la réflexion de la Dsden et des collectivités. Le SNES-fsu 72 a eu une approche réaliste des choses en acceptant l'horizon de 20 ans pour la mise au norme de tous les bâtis, y compris ceux rénovés thermiquement il y a 10 ans, mais uniquement dans le sens du maintien de températures acceptables en hiver]

Dsden : *[les exemples pris relèvent surtout du 1er degré, car dans le 2nd, avec les examens, beaucoup d'établissements n'avaient plus les classes au moment de l'épisode caniculaire de la fin juin 2025]*

Elle rappelle son action de fin juin dernier qui a consisté à :

- relayer les préconisations à tous les établissements,
- proposer des aménagements étudiés au cas par cas comme faire cours à l'ombre dans un parc proche.

La réflexion s'est faite de façon coordonnée avec les collectivités et la préfecture pour déroger au droit.

Les collectivités sont bien engagées dans les actions de rénovations, d'aménagement des cours : c'est une problématique prise en compte par elles. La préfecture accorde des subventions aux collectivités pour participer à ces réalisations.

SNES-fsu 72 : nous voulions surtout passer des informations pour que cela soit remonté.

Il nous est déjà difficile de boucler des programmes conçus théoriquement sur 36 semaines de cours alors même qu'en pratique, avec les examens, on n'en dispose pas. Si à cela il faut ajouter des périodes de fortes chaleurs qui courent de juin (moment où l'on finalise les apprentissages) à septembre (moment où l'on lance l'année), ce sont deux mois pleins qui risquent d'être perdus pour l'enseignement. Dans ces conditions l'objectif des programmes pourrait bien passer du rang de « difficilement atteignable » à celui de « mission impossible ».

Nous comprenons que les collectivités ne peuvent pas du jour au lendemain rénover tous les bâtiments. Mais nous souhaiterions que vous puissiez adresser aux collectivités d'insérer, dans leurs programmations, des actions en faveur des établissements qui seront dans l'attente de rénovations. Plusieurs petits aménagements peuvent être faits pour réduire les effets :

- avoir des occultants sur toutes les fenêtres (cela évite de passer un examen au lycée Sud avec 30°C dans la salle à 10h, car la pièce est dans l'axe du soleil entre 8h et 9h)
- un brasseur d'air au plafond ...

- et puis imaginer dès maintenant un mode de fonctionnement pour intégrer les fortes températures afin que cela ne soit plus de l'adaptation de dernier moment. Ex : une solution de repli aux examens, ou recenser dans les établissements les zones fraîches qu'il faut revoir l'organisation des examens sur les différents sites en fonction de ces critères.

Nous ne sommes pas du tout pour la climatisation de tous les établissements, mais on pourrait imaginer que certaines pièces le soient uniquement pour les examens...

[La dsden a pris note de ces petites actions possibles en étant à l'écoute]

Dsden : pour le moment, il n'existe pas de recensement des lieux frais dans les établissements *[cela est dit avec la tonalité d'une idée à creuser]*